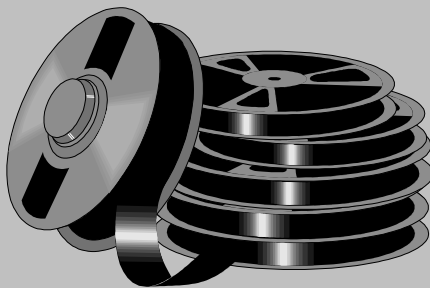


Commission de contrôle
cinématographique de l'Ontario

Rapport annuel 2008-2009



www.ofrb.gov.on.ca



Ontario

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Le 15 mai 2009

L'honorable Harinder S. Takhar
Ministre des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs
Édifice Mowat, 6^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Ce rapport dresse le bilan des fonctions et des responsabilités de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario dans le cadre du mandat que lui confère la *Loi de 2005 sur le classement des films*, et présente le bilan d'exploitation pour l'exercice.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Janet Robinson

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

1075, Millwood Road, Toronto (Ontario) M4G 1X6
Téléphone : 416 314-3626 Téléc. : 416 314-3632
Site Web : www.CCCO.gov.on.ca

Table des matières

Rapport de la présidente	3
---------------------------------------	----------

La Commission et ses activités

Notre mission.....	7
Notre organisme	7
Types de comités.....	7
Classement des films.....	9
Justification du classement.....	9
Notre collectivité	10
Refus d'approbation.....	11

Bilan financier et bilan des activités	12
---	-----------

Présidente et membres de la Commission	14
---	-----------

Rapport de la présidente

L'exercice 2008-2009 a été particulièrement occupé pour la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO). Nos activités quotidiennes se sont poursuivies en faisant appel à des méthodes accélérées et notre programme de sensibilisation du public se poursuit avec un grand nombre de participants.

Activités quotidiennes

En 2008-2009, la CCCO a classé 4 786 films et accumulé 439 994 minutes de projection. Elle a aussi procédé au classement de 2 087 autres films sur dossier.

Au 31 mars 2009, la CCCO était composée de 19 membres, représentant un bon échantillon de la population diversifiée de l'Ontario. Sur décision de la présidente, l'examen des films de 35 mm continue d'être confié à des comités de trois membres. Les membres plus anciens travaillent individuellement (on parle de « comités » d'une seule personne) pour l'approbation des films destinés aux adultes. Des comités composés de deux membres se chargent du visionnement des DVD et des vidéos grand public. Cette année, il y a eu 506 comités de visionnement, dont 270 se composaient d'une seule personne. Tous les membres continuent d'être formés relativement aux lignes directrices régissant la classification des films et au travail administratif nécessaire à la préparation des rapports sommaires.

La CCCO a poursuivi la mise à jour de son *Member Reference Manual*, un document conçu pour être facilement modifiable en cas de nouvelles politiques et procédures. Le secteur des films pour adultes demeure stable. Une diminution des refus d'approbation a toutefois été observée.

Les soirées publiques continuent de connaître un grand succès auprès de la collectivité et des écoles de cinéma universitaires. Nous avons organisé 20 projections publiques qui ont attiré environ 337 participants.

Notre programme de sensibilisation du public comprenait un séminaire à l'intention des étudiants du programme d'éducation permanente en études cinématographiques de l'Université York.

Nous avons également poursuivi nos sondages dans le cadre de soirées publiques pour mesurer l'efficacité de ce programme. Les résultats de ces sondages se trouvent à la page 10.

Cette année encore, la CCCO a accueilli plusieurs étudiants du Collège Humber, en études parajuridiques, dans le cadre de leurs études en arbitrage.

Nous avons tenu l'édition 2007-2008 du concours Class Act Wanted/Talents recherchés avec les écoles de cinéma de l'Ontario. Charles Sousa, adjoint parlementaire au ministre des Services gouvernementaux, et Ron McKerlie, sous-ministre, ont assisté à la remise des prix, le 24 juillet au Carlu. La sélection du lauréat parmi les cinq finalistes a eu lieu après une longue délibération. Le communiqué d'intérêt public lauréat a été projeté dans les cinémas de septembre à décembre 2008. Les quatre autres communiqués y ont été combinés.

La société Cineplex a gracieusement offert de projeter nos communiqués d'intérêt public en alternance avant la présentation de leur film principal. Les films des finalistes du concours 2006 ont bénéficié d'une exposition exceptionnelle, grâce à des projections sur plus de 690 écrans en Ontario, dans les salles des sociétés Cineplex et Empire. Le câblodistributeur Rogers a également diffusé nos communiqués sur ses chaînes de télé à la carte. C'est une fantastique occasion de faire connaître le travail des futurs cinéastes ontariens et de sensibiliser simultanément le public ontarien.

À la suite du succès remporté par les deux premières éditions de ce concours, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont suivi notre exemple en offrant ce concours aux étudiants en cinéma des écoles postsecondaires et en appliquant les mêmes critères et règles. Il s'agit d'un véritable hommage à notre Commission et à ses mentors qui dirigent ce concours depuis le début.

ShowCanada est un salon annuel de l'industrie du cinéma organisé par l'Association canadienne des distributeurs de films. Le Conseil interprovincial de classement des films du Canada (IFCCC), dont la CCCO fait partie, tient sa rencontre annuelle dans le cadre de ShowCanada. Les conseils provinciaux de classification profitent de cette occasion pour se réunir et discuter de leurs préoccupations communes et de leurs initiatives. La réunion de 2008 a eu lieu du 28 avril au 1^{er} mai 2008 à Banff, en Alberta.

Nous avons organisé deux réunions de la Commission au complet. Pat Marshall, vice-présidente des Communications de Cineplex, a assisté à la réunion tenue en mai. Le sujet portait sur la question de la venue du format numérique et tridimensionnel. Des représentants du Réseau ontarien sans tabac sont venus nous présenter leurs points de vue sur le tabagisme dans les films et ont demandé que le classement des films en tienne compte. Chris Ferguson, directeur au ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs, nous a informés des prochains changements ministériels.

À la réunion de novembre, nous avons eu une discussion générale sur les procédures de la Commission et la recommandation concernant l'âge limite de 14 ans pour les films qui conviennent aux personnes de 18 ans et plus. La recommandation a été acceptée et la présidente a été invitée à rencontrer la députée dans le but de recommander de modifier le règlement. Dans le but de demeurer bien informés, nous continuerons de tenir des séminaires dans le cadre des réunions de la Commission et nous effectuerons toute modification jugée nécessaire à nos lignes directrices en matière de classification lors des réunions de la Commission.

Objectifs de la présidente

En tant que présidente de la CCCO, mon objectif principal est de renseigner les consommateurs de l'Ontario. Il importe que la Commission fournisse aux membres du public suffisamment d'information pour leur permettre d'exercer des choix éclairés en matière de divertissement pour eux-mêmes, et surtout, pour leurs enfants.

De nombreux changements ont été apportés au site Web de la CCCO en vue de s'assurer qu'il demeure à jour. Le site renferme non seulement le classement des films et des indications quant à

leur contenu, il livre aussi des éléments détaillés des observations du comité au cours du processus de classification.

La brochure de la CCCO intitulée *Le choix est à vous* est distribuée dans les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et les bureaux et guichets ServiceOntario. On peut aussi la télécharger à partir du site Web de la CCCO. Cette brochure vise à aider les parents à mieux comprendre le système de classification des films et à exercer de meilleurs choix de films et de jeux vidéo.

À l'avenir, nous entendons continuer d'entretenir des relations fructueuses avec l'industrie du cinéma et les autres commissions cinématographiques au pays, de poursuivre l'amélioration de notre site Web et d'aller de l'avant avec de nouvelles idées et de nouveaux projets pour sensibiliser et servir notre clientèle, la population de l'Ontario.

J'envisage l'avenir avec confiance et j'ai la ferme intention de relever les nouveaux défis, de promouvoir l'éducation et de stimuler l'innovation.

La Commission et ses activités

Notre mission

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* (la *Loi*), et le remplit en tant qu'un organisme autonome relevant du ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs.

À quelques exceptions près, aucun film (long métrage/bande-annonce), y compris les vidéos et les DVD, ne peut être distribué ou présenté en Ontario sans avoir d'abord été classé par la CCCO.

En vertu de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, la CCCO examine et classe les films grand public. Elle est également chargée d'examiner et d'approuver les films à caractère sexuel pour adultes destinés à la distribution et à la présentation publique. En Ontario, les catégories de films (Général, Surveillance parentale recommandée, 14A, 18A et Réservé aux adultes) sont définies par le Règlement 452/05 aux termes de la *Loi*.

Notre organisme

La CCCO est un organisme axé sur la collectivité et ses membres proviennent de diverses collectivités ontariennes. Il s'agit d'hommes et de femmes qui appartiennent à tous les groupes d'âge, qui proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et qui ont des orientations sexuelles diverses.

Sur recommandation du ministre des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs et du Conseil des ministres provincial, le lieutenant-gouverneur nomme par décret les membres pour un mandat de deux ans. Ce mandat peut être renouvelé pour une durée de trois ans, puis de cinq ans, soit un maximum de dix ans.

Les membres travaillent sept heures par jour, généralement quatre ou cinq fois par mois, et reçoivent une indemnité journalière.

Types de comités

Il y a trois types de comités de visionnement, chacun étant supervisé par un membre ayant plus d'ancienneté. Chaque type de comité remplit un rôle différent :

Comité régulier :

Ce comité se compose d'un à trois membres. Les membres tentent de s'entendre sur le classement, mais il arrive parfois que l'un d'eux s'oppose au classement attribué; ce membre peut alors demander l'intervention d'un comité supplémentaire.

Comité supplémentaire :

De deux à quatre membres de la Commission visionnent le film. Les résultats du comité régulier et du comité supplémentaire sont combinés, et la majorité l'emporte. Comme ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au distributeur. Nous estimons que ce type de comité fait partie de notre programme interne d'assurance de la qualité.

Comité d'appel :

Ce comité est sollicité et payé par le requérant qui n'est pas d'accord avec la décision initiale de la CCCO. Il est composé de trois à cinq membres qui n'ont pas encore vu le film en question. Sa décision quant au classement ou à l'approbation du film est finale, sous réserve de l'objection du directeur, qui a le droit d'exiger un réexamen de la décision.

Un film controversé soumis à ces trois comités peut arriver à être visionné par 12 membres de la Commission.

Réexamen :

Aux termes de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, le directeur peut soumettre un film, y compris un jeu vidéo, à la Commission ou demander à une personne qui distribue, présente ou offre de distribuer ou de présenter un film ou un jeu vidéo à la Commission en vue de réexaminer la classification ou l'approbation, ou de déterminer si un film s'y soustrait. Dans un tel cas, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés au requérant ni au comité composé d'un minimum de trois membres qui n'ont pas encore vu le film en question. La

décision du comité est définitive.

Classement des films

Les membres de la CCCO examinent la nature générale et l'intégrité du film dans son ensemble, et le classifient en s'appuyant sur la *Loi* et les lignes directrices établies. Ces lignes directrices sont continuellement revues et mises à jour, ce qui permet à la Commission d'être objective tout en se gardant une marge de manœuvre. De cette façon, elle peut non seulement préserver l'intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais également apprécier et prendre en compte les qualités artistiques de la production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité note avec soin tous les éléments qui contribueront à sa classification : utilisation d'un langage grossier, présence de nudité, violence, activité sexuelle, scènes d'horreur et répercussions psychologiques du contenu. Après la projection, les membres du comité entament une discussion en consultant leurs notes et établissent le classement du film.

Chaque élément noté est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l'effet cumulatif qu'il aura sur les spectateurs. Les membres évaluent le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité des détails visuels et/ou verbaux. Le rapport entre ces éléments et le récit est également pris en compte dans la décision du comité.

En plus du classement d'un film, la CCCO peut ajouter des indications complémentaires telles que nudité, langage grossier ou violence brutale. Ces avertissements, tout comme le classement, doivent figurer sur toute publicité pour aider le public à exercer un choix éclairé.

Justification du classement

Un bureau de classification aide les consommateurs à exercer des choix éclairés au sujet des films qu'ils voient. Dans tous les pays développés, les amateurs de cinéma veulent être renseignés, autrement que par l'industrie cinématographique, sur le groupe d'âge auquel s'adresse un film (son classement) et sur son contenu (indications complémentaires telles que langage grossier, violence,

nudité, etc.). Cette information aide les gens à déterminer si un film est approprié pour leurs enfants ou pour eux-mêmes.

La plupart des pays développés, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède sont dotés d'un bureau de classification des films.

L'activité principale de la CCCO consiste à classer les œuvres. La Commission constitue une précieuse source d'information sur les films et les vidéos et aide les spectateurs à exercer des choix éclairés en matière de divertissement, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité demeurent une priorité lorsque la CCCO révisé ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à pouvoir résoudre les problèmes précis liés aux normes qui prévalent dans les collectivités. Les membres de la CCCO sont des gens qui viennent d'un peu partout dans la province et qui visionnent les films à temps partiel. Ils appartiennent à divers groupes d'âge, sont de divers horizons ethniques et professionnels et ont des orientations sexuelles diverses. Nous nous efforçons de compter autant d'hommes que de femmes parmi nos membres.

Tous les membres de la Commission se réunissent au moins deux fois par an pour discuter des modifications à apporter aux politiques, aux procédures et aux lignes directrices. Toutes les modifications sont débattues et sont soumises au vote de l'ensemble des membres avant d'entrer en vigueur.

La Commission réévalue sa perception des normes sociales lors de projections qui ont lieu deux fois par mois et qui réunissent le comité d'examen officiel et des membres du grand public. Les opinions du public sur l'éventuelle classification sont ensuite comparées avec la décision du comité.

La Commission reçoit aussi des commentaires des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par lettre, téléphone, télécopieur, courriel ou par son site Web.

Sa responsabilité est de comprendre et de représenter les normes qui prévalent dans les collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation Le pouvoir de la CCCO de refuser d'approuver des films, subordonné aux normes établies en matière d'obscénité criminelle, a été limité aux seuls films qui ont pour sujet principal la représentation explicite d'activités sexuelles. La CCCO revoit régulièrement ses lignes directrices sur les films à caractère sexuel pour adultes afin de s'assurer qu'elle travaille en conformité, dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme de réglementation provincial, avec les règles de l'Agence des services frontaliers du Canada et le Code criminel du Canada. La Commission n'intervient aucunement dans les activités visant à déterminer l'obscénité ou la pornographie juvénile. Ces fonctions relèvent de la police et de l'autorité fédérale.

Bilan financier et bilan des activités 2008-2009

Bilan financier – 2008-2009

Revenus :	Frais de classement des films et vidéos *	2 985 796 \$
	Revenus totaux.....	2 985 796 \$
Dépenses :	Indemnités quotidiennes	499 242 \$
	Dépenses directes de fonctionnement.....	84 970 \$
	Dépenses administratives et générales	449 057 \$
	Dépenses totales**	1 033 269 \$

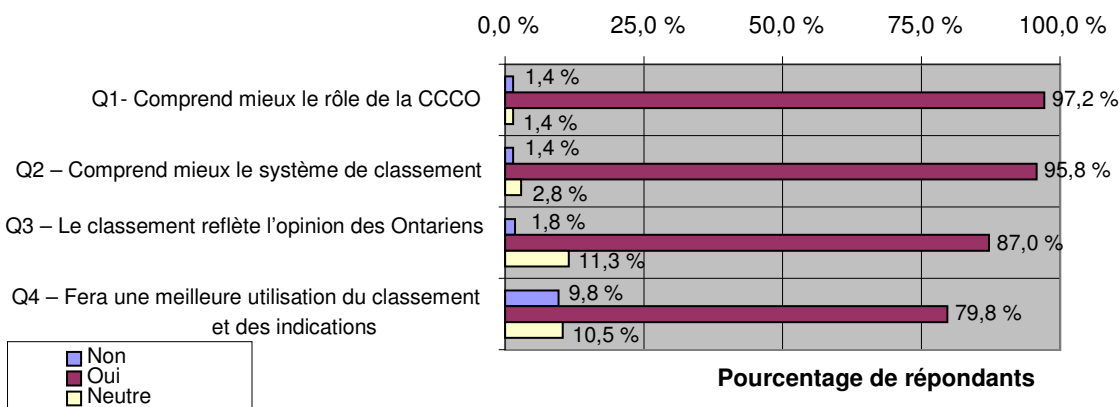
* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier.

** Note : Ne sont pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Répartition par catégories Films grand public visionnés (toutes langues)

	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Général	13 %	19 %	18 %	25 %
Surveillance parentale	29 %	28 %	29 %	35 %
14A	40 %	36 %	40 %	30 %
18A	12 %	10 %	8 %	7 %
Réservé aux adultes	6 %	7 %	5 %	3 %

Résultats du sondage sur les projections publiques - 2008-2009



Bilan financier et bilan des activités		
	2008/2009	2007/2008
Bilan financier		
• Revenus*	2 985 796 \$	3 219 572 \$**
• Dépenses***	1 033 269 \$	974 533 \$
Bilan des activités		
Films visionnés		
• Grand public (anglais et français)	1 365	1 578
• Grand public (autres langues)	186	238
• À caractère sexuel, pour adultes	2 786	2 548
• Bandes-annonces de films grand public	449	419
Total - Films visionnés	4 786	4 783
Minutes de projection		
• Grand public (anglais et français)	135 217	160 540
• Grand public (autres langues)	22 338	26 898
• À caractère sexuel, pour adultes	281 451	287 378
• Bandes-annonces de films grand public	988	868
Total - Films visionnés	439 994	475 684
Films classés sans visionnement		
• Films grand public (classé sur dossier)	2 087	2 720
Appels/non-approbation/Réexamen		
• Appels – décision révisée	12	10
• Appels – décision maintenue	14	8
• Décisions de non-approbation	9	6
• Réexamen – décision révisée	1	3
• Réexamen – décision maintenue	1	0
Comités de visionnement		
• Nombre de comités	506	505
• Moyenne des minutes visionnées par comité	870	942
Délai de service		
• Film 35 mm (norme <=1-2 jours)	1,5	1,6
• Vidéo/DVD (grand public) (norme <=10 jours)	5,9	6,7
• Vidéo/DVD (adulte) (norme <=10 jours)	8,6	8,8
Projections publiques		
• Nombre de projections	20	21
• Nombre de participants	337	354
* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces, et pour certains films classés sur dossier. ** Correction du rapport annuel 2007-2008. *** Sont exclus de ces données les coûts indirects liés aux activités telles que l'inspection, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.		

Présidente

Janet Robinson

Janet Robinson est infirmière autorisée. Elle a travaillé pendant 24 ans dans une clinique d'obstétrique et de gynécologie. Elle a fondé une société de consultants qui offrait des visites à domicile aux nouveaux parents.

Pendant plusieurs années, Janet a travaillé à temps partiel comme infirmière d'entreprise au *Toronto Star*, à Ontario Power Generation et à l'hôtel Royal York.

Elle est très active au sein de la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et trois petits-enfants. Lorsque son emploi du temps le permet, elle s'adonne à ses loisirs favoris, la lecture et le golf. Elle consacre aussi du temps à ses amis et à sa famille.

Présidente suppléante

Shauna Stein

Shauna Stein a été nommée pour occuper la présidence de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario lorsque la présidente est absente ou incapable de siéger.

Elle a d'abord été nommée, en mars 2007, représentante de la collectivité au tribunal de révision du RPC/OAP, et ce, pour un mandat de trois ans. Shauna a enseigné pendant plus de dix ans, tant dans des établissements publics que privés. Elle est instructrice de yoga agréée. Elle a enseigné bénévolement le yoga à des femmes souffrant de sclérose en plaques, par l'intermédiaire du Service des parcs et des loisirs de la Ville de Toronto.

Shauna est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sociologie et d'un baccalauréat spécialisé en sociologie de l'Université York, de même que d'un baccalauréat en éducation/COF de l'Université de Toronto.

Membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Membre	Ville	Première nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
Duane Anderson	Toronto	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Aris Babikian	Toronto	7 décembre 2005	6 décembre 2009
Susan Kaminesky Blair	Toronto	21 août 2008	21 août 2010
Tina Bragagnolo	Ajax	28 mai 2003	28 mai 2009
Pat Brown	Brantford	15 juillet 2005	14 juillet 2013
Tony Cosentino	London	5 juillet 2004	5 juillet 2009
Donald Duprey	Toronto	14 novembre 2006	14 novembre 2011
Lorraine Dupuis	Sudbury	11 avril 2006	10 avril 2009
Cathy Ferlisi	Concord	25 octobre 2006	25 octobre 2011
Joanne Jackson	Ajax	21 août 2008	21 août 2010
Janet Fine	Toronto	7 décembre 2005	7 décembre 2008
Lorelei Kidd	Toronto	24 avril 2003	24 avril 2008
Kristina Laukkanen	Toronto	25 octobre 2006	25 octobre 2011
Ron Maloughney	Burlington	22 juin 2005	22 juin 2008
Claudia Monte	Windsor	25 octobre 2006	15 octobre 2009
Aggrey Msosa	Ottawa	17 mai 2006	17 mai 2009
Sue Rainville	Toronto	31 mai 2005	31 mai 2013
Janet Robinson	Toronto	13 octobre 2004	1 ^{er} juin 2013
Shauna Stein	Toronto	22 novembre 2002	22 novembre 2011
Annemarie Shrouder	Toronto	24 septembre 2008	24 septembre 2010
Trudie Villeneuve	Toronto	5 janvier 2006	4 janvier 2010
John Wilkie	Toronto	11 avril 2006	11 avril 2009
Peter Watts	Burlington	21 août 2008	21 août 2010